



## COMMUNE DE COURLON-SUR-YONNE

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE ORDINAIRE  
DU VENDREDI 6 JANVIER 2023  
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES**  
*article L2121-25 du CGCT*

N° Délibérations		Décisions
1/2023	<b>Demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes</b> – Les travaux concernent la toiture, l’isolation thermique ainsi que le système de chauffage.	Approuvée à l’unanimité
2/2023	<b>Demande de subvention pour des travaux pour la voirie du lotissement Chemin du Gué</b> – Des travaux de voirie sont à effectuer pour la viabilisation des terrains du lotissement afin de les vendre.	Approuvée à l’unanimité
3/2023	<b>Demande de subvention pour le réseau d’assainissement rue du Tertre</b> – Création du réseau d’assainissement situé rue du Tertre.	Approuvée à l’unanimité
4/2023	<b>Demande de subvention pour des travaux réseau d’eau pluviale impasse Chalgrin</b> – Les travaux consistent à la création d’un système d’évacuation des eaux pluviales.	Approuvée à l’unanimité
5/2023	<b>Demande de subvention pour des travaux de remise en conformité de l’électricité de la mairie</b> - Les travaux permettront de remettre en conformité le bâtiment de la mairie.	Approuvée à l’unanimité
6/2023	<b>Demande de délibération pour l’achèvement des travaux de Mr VERGER Jean Claude</b> – La demande consiste à délivrer une attestation d’achèvement de travaux d’un permis de construire refusé en 2006 mais accepté par la commune en 2007.	Approuvée à l’unanimité
7/2023	<b>Demande de rétrocession d’une bande de terrain longeant le cimetière</b> – Cession d’une bande de terrain d’une longueur de 96 mètres sur environ 35 centimètres de large appartenant à la Commune.	Approuvée à l’unanimité
8/2023	<b>Demande d’emprunt pour un montant de 200 000 € pour le budget annexe du lotissement Chemin du Gué</b> – L’emprunt permettra le financement de la viabilisation des terrains.	Approuvée à l’unanimité
9/2023	<b>Demande de subvention pour l’agrandissement de l’école Phase II</b> – Demande d’aide supplémentaire pour le financement des travaux de l’école.	Approuvée à l’unanimité
10/2023	<b>DM n°2/2022 – Budget de la commune</b> - Décision modificative pour un montant de 6,00 € pour le budget communal.	Approuvée à l’unanimité
11/2023	<b>Approbation du rapport de la C.L.E.C.T modification d’adhésion ATD 89</b> – Le CCYN prend en charge 50 % de la répartition des charges de fonctionnement pour le versement d’une contribution de fonctionnement à l’Agence Technique Départementale de l’Yonne (ATD 89). Le coût pour la commune est de 0,47 € /hab au lieu de 1,30 €/hab.	Approuvée à l’unanimité

12/2023	<b>Travaux Ecole – Lot Etanchéité</b> – Le choix pour le lot étanchéité des travaux de l'école est l'entreprise SAS CHEMOLLE pour un montant de 7 787,29 € H T	Approuvée à l'unanimité
13/2023	<b>Extinction éclairage public</b> – Délibération pour l'extinction de l'éclairage public de 22 H 00 à 5 H 00 du matin au vue de la conjoncture énergétique.	Approuvée à l'unanimité
14/2023	<b>Contrat d'entretien des postes de refoulement du réseau d'assainissement collectif</b> – Le contrat concerne l'entretien des 2 postes de refoulement des eaux usées de la commune pour un montant annuel de 3 759,00 € HT.	Approuvée à l'unanimité
15/2023	<b>Renouvellement du contrat d'entretien de la société ETEB LUCOTTE</b> Cette société assure la maintenance du clocher de l'église pour un montant annuel de 267,00 € HT.	Approuvée à l'unanimité
16/2023	<b>Contrat avec la société ATCF</b> – Cette société effectue de la vérification des pompes à chaleur de la cantine/garderie pour un coût annuel de 300,00 € HT.	Approuvée à l'unanimité
17/2023	<b>Prolongation de l'intervention de Mr NICOLINI du CDG89 pour l'exercice comptable</b> de la commune de COURLON SUR YONNE jusqu'au 31/03/2023. Le montant de la prestation est de 3 265,24 €.	Approuvée à l'unanimité

Affichage en Mairie, le 09 Janvier 2023 à 10 heures 00.  
Publication sur le site de la Commune, le 09/01/2023

Mme le Maire,  
Christina Rangdet,


